

Viols chez les « bikers » de Nice : le témoin à charge se rétracte

Alexia Monticelli, en appel devant les jurés varois, nie avoir donné des ordres à un homme de main pour violer et séquestrer Manuela, un témoin gênant. Elle avait été condamnée à vingt ans à Nice

Neuf jurés (quatre femmes et cinq hommes) entourent depuis hier matin la cour d'assises du Var, pour le procès en appel à huis clos d'Alexia Monticelli, alias « Tess ». Désormais défendue par M^e Joseph Cohen-Sabban et Sophie Jonquet, la jeune femme de 23 ans a fait appel de sa condamnation à vingt ans de réclusion, le 26 février 2016 par les assises des Alpes-Maritimes.

Dénégation totale

Elle est accusée d'avoir été complice des viols, parfois accompagnés de tortures ou actes de barbarie, commis à Nice entre début janvier et fin avril 2012, sur « Manuela », une jeune femme d'alors 20 ans.

À l'ouverture des débats, Tess a fait savoir à la cour qu'elle contestait, comme en premier ressort, avoir donné la moindre instruction à Miguel Doutau (condamné lui aussi à vingt ans dans cette affaire, et qui n'a pas fait appel), en lui laissant carte blanche pour soumettre la victime. Elle a nié aussi avoir assisté à une scène



Le procès en appel dans l'affaire niçoise dite des « bikers » se déroule jusqu'à ce soir au palais de justice de Draguignan. (DR)

de viol, accompagnée de sévices graves. Et encore plus avoir encouragé l'auteur.

Le bourreau revient sur ses aveux

Selon elle, elle n'avait rien à voir dans les actes commis par Miguel Doutau. Quant à la victime, Tess

a indiqué qu'elle avait à l'époque une relation ambiguë avec Manuela.

La cour a entendu Miguel Doutau, alias « Pika », en visioconférence depuis son lieu de détention.

Lors de l'instruction de cette affaire, il avait reconnu avoir fait

subir des violences à Manuela (gifles, coups de ceinture, cire brûlante sur le corps...) et en avoir fait un objet sexuel. Son système de défense avait consisté à minimiser son rôle dans ces sévices, en indiquant qu'il avait agi sur les instructions de Tess. Miguel Doutau est revenu hier

sur ses déclarations devant les jurés varois, expliquant désormais qu'il avait menti.

Rescapée mais avilie

À l'ouverture du procès, sur le banc de la partie civile, Manuela, assistée de M^e Adrien Verrier, paraissait bouleversée à la perspective de se replonger dans ce cauchemar.

Celui-ci avait commencé quelques mois auparavant, fin octobre 2011, quand son compagnon Mayeul Gaden, dit « Karl », avait été assassiné par des membres du club de « bikers » qu'il avait fondé. Manuela devait à l'origine subir le même sort, mais avait été épargnée, après avoir été sérieusement blessée. Pour l'empêcher d'aller dénoncer les faits, elle était restée plusieurs mois, dans son propre appartement, sous la surveillance de ses agresseurs. À leur départ, Tess avait hébergé « Pika » pendant plusieurs mois, pour maintenir cette emprise. Le verdict devrait intervenir ce soir. **G. D.**